



Affiliation FFC :
N°5130020

Descente du Camp de César
Manche de la Coupe Régionale de Descente
OCCITANIE
Samedi 7 et dimanche 8 mai 2022
LAUDUN L'ARDOISE

Règlement de l'épreuve

Epreuve :

Le César Bike de Laudun L'Ardoise organise les samedi 7 mai et le dimanche 8 mai 2022, une manche de la Coupe Régionale de Descente Occitanie 2022.

Cette épreuve se déroule sous le règlement 2022 de la coupe Régionale de Descente édité par le Comité Régional Occitanie de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est organisée sur le tracé du Camp de César à Laudun L'Ardoise.

Programme de la manifestation :

Samedi 7 mai :	<i>A partir de 8h30 inscriptions et retrait des plaques</i>
	<i>De 10h00 à 17h30 Reconnaissances sécurisées.</i>
Dimanche 8 mai :	<i>De 8h30 à 9h30 Reconnaissance sécurisée du circuit.</i>
	<i>9h30 Départ de la 1^{ère} manche.</i>
	<i>13h30 Départ de la 2^{ème} manche.</i>
	<i>16h00 Départ de la 3^{ème} manche (CESAR CUP).</i>
	<i>16h30 Remise des récompenses.</i>

Conditions de participation :

Cette épreuve est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés et détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. ou par une fédération affiliée à l'U.C.I., ainsi qu'aux non licenciés dans la limite de 200 coureurs.

Ces derniers doivent être munis d'un certificat médical de moins de trois mois et de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs ; Les non licenciés devront prendre une licence à la journée. (voir « Engagements »).

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- * Minimes : 13 à 14 ans, garçons et filles avec restriction vélo*.
- * Cadets : 15 à 16 ans.
- * Juniors : 17 à 18 ans.
- * Juniors dame : 15 à 18 ans.
- * Senior : 19 à 29 ans.
- * Dames : 19 ans et plus.
- * Master 30 : 30 à 39 ans (Catégorie Nationale - Master 1).
- * Master 40 : 40 ans et plus (Catégorie Nationale - Master 2).
- * Master 50 : 50 ans et plus (Catégorie Nationale - Master 3).
- * Open : vélo tout suspendu utilisant exclusivement une fourche avant simple T

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

*Les vélos autorisés pour la catégorie MINIMES doivent avoir une fourche "simple T". Les minimes ne sont pas classés en catégories « OPEN » même si leur vélo est adapté à cette catégories.

Engagements

Les droits d'engagement sont fixés à 38 € + frais inscription pour les licenciés FFC.

Les non licenciés devront prendre obligatoirement une licence à la journée pour chaque journée de course (reconnaissance et course). Cette licence à la journée s'élèvera à 10 € pour toutes les catégories.

Les engagements se font en ligne sur le site www.cesarbike.fr (lien spécifique).

Toute absence de règlement entraînera la nullité de l'engagement. Pour les non licenciés ils devront s'acquitter du supplément licence à la journée du samedi et du dimanche lors du retrait de la plaque de course.

Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles sur place le samedi 08/05/2022.

Accueil et contrôle administratif

Le retrait des dossards se fera le samedi 07mai 2022 de 8h30 à 14h00.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- pour les licenciés : la licence FFC* (ou d'une fédération affiliée à l'UCI pour les étrangers) en cours de validité mentionnant un certificat médical.
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois + une autorisation parentale pour les mineurs.

En l'absence d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas participer.

Matériel :

Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les guidons devront être bouchés, les embouts corne de guidon sont interdits.

Les vérifications s'effectueront par un commissaire lors du départ des pilotes. Tout pilote ne disposant pas d'un matériel conforme se verra refuser le départ.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Equipement :

Sont **obligatoires** :

- Le port du casque intégral monobloc à coque rigide avec la jugulaire attachée et serrée.
- Une protection dorsale.
- Des genouillères.
- Des coudières
- Des gants complets
- Un maillot à manches longues

Un commissaire nommé par l'organisation s'assurera du respect de ces dispositions lors du départ.

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement complet sous peine de disqualification.

Reconnaisances

Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.

Seuls les concurrents régulièrement inscrits et munis de la plaque de guidon pourront effectuer ces reconnaissances.

Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement de la compétition. Toute infraction sera sanctionnée par la mise hors course.

La piste sera fermée le jour de l'épreuve entre les deux manches.

Le stationnement des compétiteurs sur le parcours est interdit.

En dehors des périodes de reconnaissance, l'accès au parcours en VTT sera interdit. L'accès à pied est autorisé.

Toute transformation de la piste par un concurrent ou son encadrement entraînera la mise hors course du pilote.

Deux reconnaissances sont obligatoires pour pouvoir participer à la course du dimanche.

Déroulement de la course :

- 1ère manche

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes en commençant par le dossard le plus élevé.

A l'issue de cette manche, une grille de départ sera établie sur la base du temps réalisé pour la 2ème manche.

- 2ème manche

Tous les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes suivant le classement inverse de la manche du matin. Les meilleurs partiront les derniers.

- CESAR CUP

Les 30 meilleurs classés s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes suivant le classement inverse du meilleur temps réalisé à l'issue des manches 1 et 2.

Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalités.

Protection de l'environnement :

Les coureurs sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter leurs déchets dans la nature.

Classement :

Le classement de la manche de la coupe régionale s'effectuera sur la base du meilleur temps réalisé à l'issue des manches 1 et 2.

Le classement de la CESAR CUP s'effectuera sur la base du meilleur temps de cette manche.

Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux sponsors sur la plaque de guidon :

- au départ : **refus de départ.**
- à l'arrivée : **pénalités en temps.**

Retard sur la ligne de départ : **refus de départ.**

Equipement de sécurité, incomplet :

- au départ : **refus de départ.**
- à l'arrivée : **pénalités en temps.**
- lors des essais (par infraction constatée) : **pénalités.**

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : **30 secondes de pénalités.**

Stationnement sur le parcours : **mise hors course.**

Essais pendant la course et en dehors des reconnaissances officielles : **mise hors course.**

Non-respect des limites du circuit : **mise hors course**

Nombre de reconnaissances minimum non effectué : **refus de départ.**

Réclamations

Les réclamations se feront auprès du collège des commissaires.

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées par le coureur dans un délai de 30 mn après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.